

**Souveraineté
Alimentaire**



SE NOURRIR

EST UN DROIT

**ENTRAIDE
et
FRATERNITE**



Saviez-vous que...

souveraineté
alimentaire



SE NOURRIR
EST UN DROIT

- * **1,3 milliard d'hommes et de femmes** (près de la moitié de la population active) vivent de l'agriculture dans les pays du Sud.
- * **70%** des personnes souffrant de la faim dans le monde vivent en milieu rural.
- * Les agriculteurs sont capables de nourrir l'ensemble de la population mondiale, et pourtant ce sont principalement eux qui souffrent de la malnutrition.
- * Chaque jour **25 000 personnes** meurent de malnutrition ou de faim, alors que le marché mondial de l'alimentation est sursaturé...

SOUVERAINETE

Sécurité ou souveraineté alimentaire ? Où est la différence ?

Les **institutions internationales** de développement (comme par exemple la FAO — Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) définissent la sécurité alimentaire comme l'accès physique et économique de chaque individu à chaque instant à une alimentation suffisante, salubre et nutritive qui doit permettre à chacun de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Trois facteurs sont déterminants :
La disponibilité
L'accès aux aliments
La qualité alimentaire

Mais les mouvements paysans internationaux, coordonnés par **Via Campesina**, préfèrent parler de **souveraineté alimentaire**. Ce concept englobe, au-delà du simple accès à la nourriture, les dimensions politiques, économiques, culturelles et environnementales, qui garantissent aux populations une sécurité alimentaire à **long terme**.

La souveraineté alimentaire est donc le droit des peuples...



- ❖ à donner la **priorité à la production agricole locale** pour nourrir la population ainsi que la reconnaissance des paysans et paysannes comme jouant un rôle majeur dans la production agricole et de l'alimentation,
- ❖ à avoir accès aux **ressources naturelles et économiques**: la terre, l'eau, les semences, les crédits, etc.,
- ❖ de **bénéficier** d'une éducation et d'une formation appropriées dans les zones rurales et de **participer** aux choix des politiques agricoles nationales,
- ❖ de **consommer** de préférence des produits locaux en **payant le prix juste** aux producteurs.



Éliminer la faim pour garantir un niveau de vie à tous

C'est aussi le droit des États...

- ❖ de se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix (dumping),
- ❖ de fixer des prix agricoles liés aux coûts de production et de donner la priorité à la production pour le marché local,
- ❖ d'autoriser des soutiens publics aux paysans, à condition qu'ils ne servent pas à exporter à bas prix.



Le rôle de la femme



Les femmes rurales assurent la moitié de la production alimentaire mondiale et jouent un rôle considérable dans l'agriculture à tous les niveaux.

Elles produisent entre 60 et 80 % des denrées dans la plupart des pays en développement. Elles sont les principales productrices d'agriculture pour la consommation familiale et aussi de denrées de base (riz, blé, maïs), soit 90 % de l'alimentation des populations rurales pauvres dans le monde.

Si les femmes possédaient leur propres terres, elles pourraient les gérer de façon écologiquement durable au lieu de s'en servir uniquement pour l'exploitation.

Dans le monde rural, le travail des femmes est souvent invisible (non rémunéré, sans valeur monétaire, absent des statistiques) et sous-évalué*.

**Source FAO*

De plus, encore aujourd'hui, les femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes concernant l'accès, le contrôle et la gestion des ressources comme par exemple :

- ✿ les **fonds financiers** pour démarrer une activité (crédit) ;
- ✿ les **droits de propriété** ;
- ✿ les **ressources productives** (la terre, l'eau, les outils...) ;
- ✿ les **services** connexes à l'agriculture à la formation, à la technologie et à l'information sur les marchés.

Au sein d'une même famille, la souveraineté alimentaire est différente selon les personnes.

Mais des changements sont en cours...

Au Guatemala, selon le témoignage d'une des membres de l'association CORDO (Coopération pour le développement rural d'occident, partenaire d'Entraide & Fraternité), les femmes sont parvenues à revoir la répartition alimentaire. Lorsqu'elles ont commencé à apporter un revenu monétaire à la famille, elles ont pu consommer la même quantité de nourriture que les hommes (notamment la viande).

Ces inégalités entre les hommes et les femmes restreignent les chances des femmes de participer avec succès à certains secteurs de l'agriculture des pays en développement.




La terre

L'agriculture industrielle pour l'exportation déplace les populations pauvres vers des zones de plus en plus marginales, où ils doivent mener leurs activités agricoles.

Les sols plus fertiles ont été concentrés dans des grandes propriétés utilisées pour la monoculture — culture unique — intensive destinée à l'exportation.

LES PRINCIPALES CONSÉQUENCES DE LA MONOCULTURE

- 
- ✿ les paysans ne produisent plus la nourriture pour leur besoins quotidiens (cultures vivrières), ils doivent l'acheter pour leur famille,
 - ✿ la perte de la biodiversité,
 - ✿ la détérioration de l'environnement par l'utilisation des pesticides et insecticides,
 - ✿ la perte de revenus.

La terre, l'eau, les forêts, les moyens de production, les financements, la formation... sont des éléments cruciaux pour atteindre la souveraineté alimentaire.

QUEL MODELE D'AGRICULTURE PROPOSENT LES MOUVEMENTS POPULAIRES ?

Ils proposent un modèle d'agriculture paysanne qui est basée sur la souveraineté alimentaire et sur les éléments essentiels pour obtenir une agriculture durable.

Une agriculture durable signifie que les paysans définissent, avec les consommateurs et les gouvernements nationaux, des politiques qui permettent d'atteindre une suffisance alimentaire en favorisant et donnant la priorité à une production nationale, et qui garantissent une qualité de vie aux générations futures.

Ce modèle d'agriculture paysanne est un système d'agriculture où les familles paysannes cultivent leur propre terre pour une production de subsistance, et dans lequel les excédents sont vendus afin de garantir des ressources financières.

En **Afrique du Sud**, la redistribution des terres reste d'actualité. Elle est liée au projet d'une réforme agraire qui met fin à la concentration des terres; héritage de l'apartheid (ségrégation des Noirs et des Blancs) et de la libéralisation économique de l'agriculture ces dernières années. Le CLP (Church Land Program — partenaire d'Entraide & Fraternité — basé au Kwazulu Natal) lutte pour une réforme agraire. Cette réforme agraire s'inscrit dans un modèle agricole basé sur l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire plutôt que dans un modèle d'agriculture commerciale et industrielle d'exportation.



L'utilisation et le contrôle des semences par les paysans sont des enjeux essentiels pour protéger l'agriculture familiale. Ce contrôle a des conséquences sur l'environnement et sur l'alimentation des êtres humains.


Les semences

LES LIMITES DU BREVETAGE DES SEMENCES

Le **brevetage du vivant** reconnaît le droit de propriété privée sur les organismes vivants. Il institue un monopole de commercialisation des ressources naturelles, telles que les semences.

Ces types de brevets ont une durée standard de 20 ans, pendant lesquels l'accès aux semences est limité aux détenteurs des brevets, empêchant les agriculteurs de les utiliser librement.

Les **OGM**, organismes génétiquement modifiés, font partie de ces semences brevetées, dont on ne connaît toujours pas l'impact sur la santé humaine !



Les semences sont la base même de l'alimentation et un patrimoine de l'humanité.



LES PRINCIPALES CONSÉQUENCES DU BREVETAGE SONT

Le monopole des grandes entreprises

La transformation des semences et des aliments en pure marchandise constitue un obstacle à l'agriculture familiale. Les agriculteurs dépendent des multinationales pour l'achat de leurs semences (ils ne peuvent plus les conserver d'une année à l'autre) ainsi que pour les produits phytosanitaires.

La perte des connaissances traditionnelles

Ce système de brevetage fait disparaître les connaissances séculaires des communautés paysannes. Ces techniques de culture, à travers le libre échange de semences et de cultures sélectionnées, sont la base de la production des aliments en quantités suffisantes.

La perte de la biodiversité

Le brevetage menace la biodiversité, puisque les semences brevetées sont imposées aux agriculteurs par des stratégies commerciales agressives. Or, depuis toujours, les paysans pratiquaient la sélection naturelle de semences s'adaptant au climat et à la terre, limitant aussi l'usage de produits chimiques polluants. La diversité génétique est vitale pour le futur de la production agricole et pour la sécurité alimentaire.

Au Brésil, Entraide & Fraternité appuie le Mouvement des Paysans Sans Terre (MST), qui mène une campagne de soutien à la biodiversité. Le MST a développé de nombreuses initiatives pour l'autonomie des paysans et pour la construction d'un nouveau modèle d'agriculture.

SOURCES

- * **Biopatenting and the Threat to Food Security – A Christian and Development Perspective**, document de la CIOSE, 2000.
- * **Agir autrement pour réduire la pauvreté**, document de la CIOSE et Caritas Internationalis, 2005.
- * **Se nourrir c'est un droit !, Des marchés au service de tous, L'accès aux ressources**, documents + vidéos du CCFD, 2003-04 ; 2004-05 ; 2005-06.
- * **People's Food Sovereignty Statement**, document de La Via Campesina : www.peoplesfoodsovereignty.org, 2001.
- * **L'accès à la terre: la réforme agraire et la sécurité foncière**, document du World Food Summit +5, 2001.
- * **Femme, régime foncier et sécurité alimentaire**, document de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) : www.fao.org, 1997.
- * www.greenpeace.fr, dernière visite : 27 avril 2006.

COLOPHON

Rédaction : Elena D'Angelo, avec la participation de Sophie Charlier, Isabelle Franck, Stephan Grawez, Aude Rossignol, Katherine Toumpsin (Justice & Paix).

Production : Département Éducation d'E & F. Juillet 2006.

Avec le soutien de la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) et du Commissariat Général aux Relations Internationales (CGRI-ORI)



SE NOURRIR
EST UN DROIT



CONTACTS

ENTRAIDE & FRATERNITÉ asbl

32, rue du Gouvernement provisoire - 1000 Bruxelles.

Téléphone 02 277 66 80 - Fax 02 217 32 59

Courriel : entraide@entraide.be

Visitez notre site internet : www.entraide.be